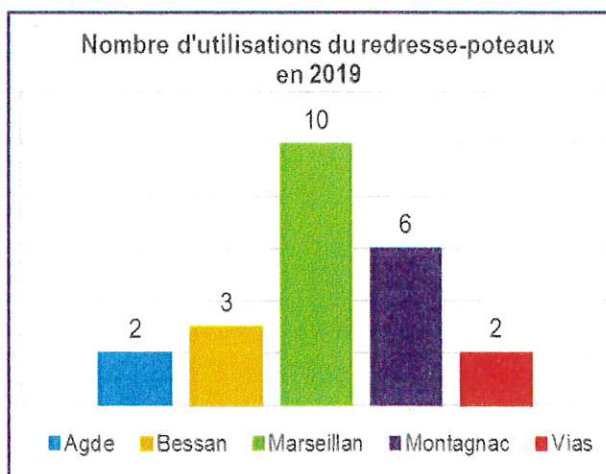


Le redresse-poteaux

En octobre 2015, le Sivom a fait l'acquisition d'un redresse-poteaux. Après avoir consulté, toutes les villes adhérentes au syndicat, les communes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias se sont regroupées pour concrétiser cette mutualisation.

En 2019, ce regroupement n'a connu aucune modification. Le matériel n'a pas fait l'objet d'un entretien particulier, il a généré aucun frais.



Les modalités d'utilisation des équipements mutualisés

Pour que la répartition du matériel soit équitable, des plannings annuels sont établis, chaque année et soumis à l'acceptation des référents des villes concernées. La répartition s'effectue en fonction des jours ouvrables, après déduction des jours fériés, au prorata des populations INSEE pour le cinémomètre et à quotité égale pour le redresse-poteaux.

Les différents matériels sont remisés au siège administratif du Sivom. Lors de chaque passation, un registre est paraphé au départ et à l'arrivée. Après avoir été utilisé, les appareils sont vérifiés au retour.